**Droit à l’image pour les mineurs**

**Nom et prénom du/des jeune(s) :**

………………………….……………….. (*Prénom et nom*) né(e) le ………………………………

………………………….……………….. *(Prénom et nom)* né(e) le ………………………………

………………………….……………….. *(Prénom et nom)* né(e) le ………………………………

………………………….……………….. *(Prénom et nom)* né(e) le ………………………………

**Nom et prénom du père :**

Domicilié à :

**Nom et prénom de la mère :**

Domiciliée à :

**Ou**

**Nom et prénom de la personne exerçant l’autorité parentale :**

Domicilié(e) à :

* **J’autorise**
* **Je n’autorise pas**

**le mouvement des Focolari** dont le siège est à Paris (75016), 41, rue Boileau, **ou toute entité qui lui est affiliée :**

**1- À photographier et à filmer le(s) jeune(s) susmentionné.**

La(les) photographie(s) et le(s) film(s) pourront être réalisés dans l’ensemble des lieux dans lesquels mon enfant sera amené à se rendre, séjourner ou se former, à l’occasion de manifestations organisées par les Focolari.

**2- À reproduire, diffuser et publier l’image, la voix, du(des) jeune(s) susmentionné sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, film, supports audio et vidéo, analogique ou numérique :**

Dans les publications de toute nature du Mouvement des Focolari destinées à un public interne ou externe, diffusées à titre gratuit (et *notamment* dans la revue Nouvelle cité*,* Foco Actule Journal interne des Focolari, sur les sites internet du Mouvementetc.).

Dans le cadre de la présentation et la promotion du mouvement des Focolari auprès de tout public et *notamment* dans les plaquettes de présentation, les tracts et affiches, toutes les informations par voie de presse audiovisuelle (presse écrite, radio, télévision), etc.

**3- Durée des autorisations**

**L’autorisation de photographier et de filmer le jeune susmentionné est consentie pour la durée suivante : séjour Mariapolis de Marseille du 30 juin au 03 juillet 2017.**

L’autorisation de reproduction, diffusion et publication de l’image du(des) jeune(s) susmentionné est valable pour une durée de trois années scolaires

Cependant, si la durée de vie du support utilisé est supérieure à ces trois années (exemple :

Plaquettes, signalétiques, affiches, livres...), nous autorisons expressément les Focolari à continuer à faire usage de ce support, sous réserve que la première reproduction et diffusion soit intervenue dans le délai des trois années scolaires précitées.

**4- Gratuité des autorisations**

L’autorisation de photographier et de filmer le jeune susmentionné est consentie à titre gratuit.

L’autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l’image du jeune susmentionné est également consentie à titre gratuit, quel que soit le type d’exploitation, en nombre illimité, dans le monde entier.

Fait à , le

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».)